

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 juin à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BERTHELOT, Maire.

Etaient présents : Mme RAJAOFERA Pascale, M.M BLONDEAU Gaël, ROUSSEAU Hugues, LALUQUE Jean-Yves, VITEAU Michel, Mme PARMENTIER Sylvie, M. THEVRET Frédéric, Mme MONCEAU Véronique et M. MARIOT Didier

Abs : Mme BAILLON Claudie pouvoir à Mme RAJAOFERA Pascale, Mme TRIPOT BELLOT Murielle, M. GAUDIN Yves.

M. BLONDEAU Gaël a été élu secrétaire.

I) FINANCES

-Subvention PCAET : Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire rappelant le dépôt d'appel d'offres des travaux d'espaces partagés sur la plateforme AWS le 12 juin, prend note que le projet n'a pas obtenu de subvention DETR. Par contre, une subvention de l'état, d'un montant de 105 063 € a été accordée dans le cadre du Fonds Vert spécial PCAET (plan climat air énergie territorial). Monsieur Le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

-Facture travaux château d'eau : Le conseil prend note de la réception d'une facture du bureau d'études Energys pour un montant de 1324.80€ TTC concernant les travaux du château d'eau. Cette facture ayant été reçue, après le transfert de la compétence eau et assainissement à la CCPG, en janvier 2025, et les travaux effectués en 2024, la Trésorière principale de la commune nous demande de solder ces dépenses sur le budget communal au compte 2156.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, charge Monsieur le Maire d'effectuer les écritures nécessaires au paiement de ces factures.

-Devis borne incendie : Lors du conseil du 11 juin dernier il a été soulevé le problème de défense incendie à la Cour des Thureaux.

Après avoir vérifié les emplacements des poteaux les plus proches et après s'être assuré que le débit de la canalisation est suffisant, des devis ont été demandés.

Après étude des offres, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, retient le devis de VEOLIA pour un montant de 4740€ TTC et décide d'inscrire cette dépense en section d'investissement au compte 2156, Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis avec l'entreprise et à prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation de ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

Problème feux : Le conseil municipal rappelant le problème de feux récurrents évoqué lors du dernier conseil (certainement feux de brasero) dérangeant des riverains,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire qui a constaté sur place samedi 21 juin la situation, le conseil municipal décide de provoquer un rendez-vous entre les personnes concernées, notamment les exploitants de l'établissement utilisant les braseros ou les bains nordiques, afin de trouver des solutions pour réduire les nuisances.

Conseil d'école : Le conseil entend un compte rendu du dernier conseil d'école.

Vidéoprotection : La demande d'autorisation d'installer de la vidéoprotection dans la commune est partie à la préfecture. Les travaux d'installation devraient débuter fin juillet 2025.

CCPG : Monsieur le Maire donne des informations de la dernière conférence des maires.

La séance est levée à 19 H 30

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, le Secrétaire, les Conseillers